

<p style="text-align: center;">Compte-rendu de la Commission Formation et Vie Universitaire du 8 octobre 2015</p>
--

Mme la Vice-Présidente du CA et de la COFVU ouvre la séance à 16H00.
Elle excuse les conseillers qui n'ont pu se libérer et donne lecture des pouvoirs.
Le quorum étant atteint, la commission peut siéger valablement.

Approbation du compte-rendu de la COFVU du 24 septembre 2015

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des voix.

Adoption des critères d'attribution de la bourse d'établissement au profit des étudiants en mobilité.

Mme Escher-Kolski expose les dispositifs d'aide financière à la mobilité internationale en provenance de l'Etat, la Région et l'Europe. Une contribution forfaitaire à la mobilité sortante peut être accordée sur fonds propres de l'UVHC à condition que l'étudiant ne bénéficie d'aucune autre aide financière ni gratification de l'établissement d'accueil, et qu'il soit titulaire d'un contrat d'études ou d'une convention de stage pour la période de mobilité.

A l'identique de l'année passée, il est prévu 10 bourses de 500 euros, sur production de justificatifs, attribuées par la commission d'attribution des bourses qui se réunit 4 fois par an.

M. Pommeray fait remarquer les difficultés financières d'installation des étudiants à l'arrivée dans le pays et regrette que toute autre aide financière soit exclue.

Mme Escher-Kolski précise qu'il est impossible de verser la bourse de façon préalable car chaque année, des étudiants annulent leur projet de mobilité avant le départ. La bourse ne représente qu'une petite contribution au surcoût lié à la mobilité.

Il arrive que des étudiants partent à l'étranger sans solliciter aucune aide.

M. Cherit suppose qu'il y a un problème de communication car les étudiants sont en demande.

Les coordonnateurs sont les relais indispensables dans les composantes.

La page « Etudiant UVHC globe-trotter » du site de l'UVHC donne également les informations.

Les critères d'attribution de la bourse d'établissement au profit des étudiants en mobilité sont adoptés à l'unanimité.

Approbation de la dotation aux composantes de formation.

M. Rouzé rappelle le contexte national, ainsi que les premiers effets des mesures prises en 2014 et en 2015 à l'échelle de l'UVHC :

Une diminution des heures complémentaires; la non-publication de 30 postes « gelés » ; des économies de fonctionnement.

Il en découle une certaine marge de manœuvre en 2016, qui permet des moyens de fonctionnement supplémentaires (700 000 euros sur réserves pour l'investissement et 100 000 euros pour le

fonctionnement), la mise en œuvre d'une politique conforme aux engagements du contrat, et une campagne d'emplois enseignants et enseignants-chercheurs correspondant au dégel de 10 postes environ.

La dotation globale d'établissement est estimée à 81,5 millions d'euros en 2016.

La répartition votée par le Conseil d'Administration le 2 juillet 2015 est la suivante :

Etablissement + services communs :	77 405 000 €
Secteur Formation :	3 095 000 €
Secteur Recherche :	1 000 000 €
	<hr/>
	81 500 000 €

En 2015, on assiste à une certaine stabilisation de la masse salariale par rapport à 2014 et une légère baisse des heures complémentaires.

Pour la construction du budget 2016, les orientations pluriannuelles ont été votées par le Conseil d'Administration le 26 mars 2015.

En prévoyant une réserve de précaution stable, la dotation supplémentaire de 500 000 euros et la diminution des besoins pour la paie de l'Etat de 230 000 euros permettent de répartir une marge de 730 000 euros qui permet :

- une majoration de l'enveloppe de l'établissement :	130 000 euros
- le dégel de 10 postes :	300 000 euros
- une enveloppe formation pour les projets :	100 000 euros
- une enveloppe recherche pour les projets :	50 000 euros
- une enveloppe recherche pour les conférences :	100 000 euros
- une enveloppe recherche Arenberg :	50 000 euros

Pour 2016, l'appel à projets qui a été lancé a pour objectif que l'ensemble de l'établissement s'inscrive dans le contrat quadriennal.

Il est proposé la répartition suivante des moyens de la formation, pour un total de 3 795 000 euros :
2 995 000 euros sont répartis entre les composantes ;
100 000 euros sont attribués en fonctionnement sur des projets ;
700 000 euros sont attribués en investissement sur des projets.

M. Vaganay précise que l'évolution de la répartition par rapport à la dotation 2015 fait apparaître une augmentation de 250 000 euros pour l'IUT liée à la rénovation de l'amphi Watteau, et une augmentation de 246 000 euros pour l'ENSIAME pour le bâtiment de démonstration durable.

Les projets concernant la sécurité du bâti ne sont pas inclus.

A la demande de M. Cherit, il est expliqué que parmi les projets présentés par les composantes, des choix sont faits en fonction des enveloppes, du contrat avec le ministère et les projets retenus sont intégrés au budget 2016.

La dotation aux composantes de formation est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

-Mme Caouder évoque l'accueil des nouveaux étudiants internationaux mercredi 14 octobre à 18 h au Restaurant Universitaire 1 : une cérémonie d'accueil précèdera la 3^{ème} édition de la Nuit des Etudiants du Monde.

-Le Forum DEM2O aura lieu jeudi 15 octobre de 13 h à 17 h à la FLLASH.

-Mme Truffert évoque la page Facebook et le compte Twitter du SCD.

Après épuisement de l'ordre du jour, Mme Harmand remercie les conseillers et lève la séance.

Etaient présents :

Mme HARMAND, Vice-Présidente CA et COFVU (sans voix délibérative)

Membres présents avec voix délibérative :

Collège A :

CAMP Edwige
OUAFTOUH Mohammadi
SENECHAL Olivier

Collège BIATSS :

FLOQUET Laurence

Collège Usagers :

CARUYER Pierre
CHERIT Yannis
D'ETTORE Marjoline
LAMAC Sébastien

Collège B :

GOUTIN Philippe
KRAS Anne-Marie
HAMROUN Mohammed
POMMERAY Michel

Personnalités extérieures avec voix délibérative :

CLAISSE Thierry

Membres de droit sans voix délibérative

Membres invités sans voix délibérative:

CAOUDER Nathalie
EGEA Céline
TRUFFERT Françoise
VAGANAY François

Pouvoirs :

M. JOLY à M. GOUTIN
M. DELEVAQUE à M. SENECHAL

M. CHERRIER à Mme KRAS
Mme NIEMCZYK à M. POMMERAY
M. CARRE à Mme D'ETTORE
Mme ABRAHAM à M. CHERIT
Mme RICCIARDI à M. LAMAC

Fait à Valenciennes le 8 décembre 2015

La Vice-Présidente CA et COFVU



S. HARMAND